



En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 44

Séance du 27 mars 2023

Le vingt-sept mars Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 21 mars 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	TRIDON Fabrice, suppléant
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	DALIFARD Alexia, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jean-Luc, suppléant
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	/
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, DERVAL Séverine, titulaires
LAUBRIÈRES	/
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire, MÉZIERES Hervé, suppléant (ne vote pas)
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	/
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, titulaire
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), CHAUVIN Maxime (Ballots), VALLÉE Jacky (Chérancé), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), GENDRY Daniel (Niaffles), BRÉHIN Colette (Laubrières), GARBE Pascale (Méral), de FARCY de PONTFARCY Christine (Quelaines St Gault), PELLUAU Philippe (Renazé), GUILLET Vincent (St Aignan sur Roë).

Étaient absents : SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), HAMARD Benoît (Craon), LIVENAIIS Norbert (Renazé), BARBÉ Béatrice (Senonnes), BANNIER Géraldine (Courbeveille).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Maxime CHAUVIN a donné pouvoir à Alexia DALIFARD

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Christine de FARCY de PONTFARCY a donné pouvoir à Laurent LEFEVRE

Marie-Noëlle HINCELIN a donné pouvoir à Catherine DESHOMMES

Secrétaire de Séance : Élu M. Bertrand de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 27 mars 2023

OBJET 2023– 03/35 : EAU ET ASSAINISSEMENT

APPEL À PROJETS DU CONTRAT TERRITORIAL EAU (2023-2025) DU BASSIN DE L'ODON (ANNEXE)

M. Richard CHAMARET, Vice-président en charge de l'Environnement, l'Eau et l'Assainissement, informe le conseil communautaire de l'avis favorable reçu dans le cadre du Contrat Territorial EAU (2023-2025) du Bassin de l'Oudon, pour les 3 opérations proposées par la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Ces 3 opérations sont les suivantes :

- La mise en place d'une station de mesure sur la rivière de l'Araize dans l'objectif d'une optimisation du remplissage des carrières de la Marinière.
- L'acquisition de 9,07 ha de parcelles agricoles, situées dans la « Zone Sensible » du Périmètre de Protection de Captage de l'Epronnière, dans la démarche de la reconquête de la qualité de l'eau de la nappe souterraine.
- La finalisation du boisement des parcelles du Périmètre de Protection de Captage de l'Epronnière (4 ha de parcelles propriété de la Communauté de Communes du Pays de Craon et 3 ha de parcelles à acquérir au préalable) initié par l'ex SIAEP de Livré-La-Touche.

L'aide du CT EAU du bassin de l'Oudon est un soutien aux dépenses de ces opérations par la Région des Pays de la Loire, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ainsi que du Conseil Départemental de la Mayenne.

Ainsi, la Communauté de Communes du Pays de Craon est éligible aux aides suivantes :

Opération	Montant estimé de l'opération	Taux de Subvention CD53	Taux de Subvention AELB	Taux de Subvention Région
Station de mesure sur la rivière l'Araize	40 000 € HT	30 %	0 %	0 %
Acquisitions foncières de 9,07 ha parcelles du PPC du captage de l'Epronnière	70 000 € HT	30 %	50 %	0 %
Finalisation du boisement de 7 ha de parcelles du PPC du captage de l'Epronnière	42 000 € HT	0 %	50 %	30 %

Considérant la proposition du Conseil d'exploitation du 14 mars 2023,

Vu la délibération 2021-09/151 du 21/09/2021, donnant délégation au Président pour solliciter les subventions auprès des organismes susceptibles d'attribuer de aides financières, dans le domaine de chacune des compétences exercées par la Communauté de communes,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 20 mars 2023,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (44 votants) :**

- ⇒ **VALIDE** les 3 opérations ci-dessus qui ont fait l'objet d'une validation par le Bassin de l'Oudon dans le cadre de l'appel à projets du Contrat Territorial Eau 2023-2025 (*Annexe 5.1*)
- ⇒ **VALIDE** le plan de financement tel que présenté ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à engager une consultation d'entreprises pour les travaux de réalisation de ces opérations ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à attribuer les marchés aux entreprises les mieux disantes après analyse des offres ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à actualiser le plan de financement si nécessaire ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer les attributions de marchés, devis, avenants et toutes autres pièces afférentes à ces dossiers, dans le respect des crédits précédemment définis.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 05/04/2023*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230327-DELIB20230335-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

